



## Assemblée générale

Distr. générale  
13 décembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Soixante-deuxième session

Points 70 a) et 70 f) de l'ordre du jour

### Promotion et protection des droits de l'homme : application des instruments relatifs aux droits de l'homme

### Célébration du sixantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

### Lettre datée du 12 décembre 2007, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration faite le 10 décembre 2007, Journée des droits de l'homme, au Ministère des relations extérieures par le Ministre des relations extérieures de la République de Cuba, M. Felipe Pérez Roque, devant la presse locale et étrangère, déclaration dans laquelle le Ministre a annoncé la décision du Gouvernement cubain de signer bientôt deux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme importants et bien connus, à savoir le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre des points 70 a) et 70 f) de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent de Cuba  
(Signé) Rodrigo **Malmierca Díaz**



**Annexe à la lettre datée du 12 décembre 2007 adressée  
au Secrétaire général par le Représentant permanent  
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Felipe Pérez Roque, Ministre  
des relations extérieures de Cuba, à la presse nationale  
et étrangère, au Ministère des relations extérieures,  
le 10 décembre 2007**

[Original : espagnol]

Bonjour. Nous remercions les correspondants de la presse nationale et étrangère d'être ici avec nous.

Je tiens tout d'abord à vous informer que Cuba signera sous peu le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le 10 décembre, Journée des droits de l'homme, et date choisie pour vous informer de cette décision politique adoptée par notre pays, marque le cinquante-neuvième anniversaire de la proclamation par l'Assemblée générale des Nations Unies de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les droits sanctionnés par ces deux pactes, qui figurent parmi les instruments internationaux les plus importants en matière de droits de l'homme, sont largement protégés par notre législature nationale et, notamment, par l'œuvre et les actions de la Révolution cubaine, depuis le triomphe du 1<sup>er</sup> janvier 1959.

Cette décision, qui se matérialisera dans les prochains mois, est l'expression de la volonté de notre pays de coopérer toujours plus étroitement avec le système des Nations Unies, sur la base du respect de notre souveraineté nationale et du droit du peuple cubain à l'autodétermination.

Tant que les manipulations contre Cuba sur le terrain des droits de l'homme persistaient; tant que le Gouvernement des États-Unis utilisait l'ancienne Commission des droits de l'homme comme un tribunal inquisitorial pour harceler les pays qui se révoltaient contre sa domination impériale; tant qu'on essayait de manipuler le thème des droits de l'homme contre Cuba pour justifier le blocus et les agressions à son encontre; tant que la campagne anticubaine en matière des droits de l'homme imposée par les États-Unis au moyen de pressions brutales et par le chantage reprenait chaque année à Genève dans l'ancienne commission; tant que cette situation perdurait, les conditions minimales permettant à Cuba d'envisager de nouveaux engagements dans le cadre du dispositif des Nations Unies relatif aux droits de l'homme n'existaient pas. Or cette situation a radicalement changé suite à la création du nouveau Conseil des droits de l'homme, dont Cuba a été un membre fondateur avec le soutien de plus des deux tiers des membres de la communauté internationale. D'autre part, comme on le sait, le mandat illégitime imposé par les États-Unis pour analyser la situation cubaine a également pris fin.

Dans cette nouvelle conjoncture, dans laquelle la question des droits de l'homme n'est plus manipulée à l'encontre de Cuba et dans laquelle les manœuvres anticubaines des États-Unis ont échoué, au terme d'une lutte de 20 ans livrée par Cuba pour faire triompher la vérité et défendre ses principes et sa dignité, les conditions sont créées pour entreprendre de nouvelles actions qui expriment la

volonté politique de Cuba de coopérer avec les Nations Unies et d'offrir aussi sa contribution et son expérience en la matière à la communauté internationale.

Cuba n'a jamais agi et n'agira jamais sous l'effet des pressions. Dès que le Conseil des droits de l'homme a décidé – décision entérinée par la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies – de mettre un terme au mandat anticubain illégitime, notre pays a proposé plusieurs initiatives de coopération internationale dans le domaine des droits de l'homme. D'où la visite effectuée récemment par le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation; d'où cette décision, annoncée aujourd'hui, de parapher, au premier trimestre de l'année prochaine, les deux pactes relatifs aux droits de l'homme, à savoir le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

D'ailleurs, notre gouvernement a l'intention à l'avenir d'inviter d'autres procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme ce qui prouve – à un moment où la question ne peut plus être manipulée contre Cuba et où la manœuvre orchestrée par le Gouvernement des États-Unis pendant 20 ans a échoué sur toute la ligne – que notre pays peut faire preuve de sa volonté de coopérer et de réitérer son engagement au service de la défense internationale des droits de l'homme.

La décision de continuer de développer l'engagement formel, car l'engagement réel a toujours existé puisque c'est la Révolution cubaine qui a garanti le respect des droits de l'homme des Cubains, la décision de parapher ces deux pactes, est un nouvel exemple de ce que peut faire notre pays lorsqu'on ne tente pas de lui imposer des conditions politiques et lorsqu'il n'est pas en butte à une entreprise injuste de discrimination.

Ainsi, aujourd'hui, le 10 décembre, Journée des droits de l'homme, notre pays, d'une manière libre et souveraine, sans pressions extérieures et suivant sa conscience et sa volonté, dans l'exercice de sa souveraineté, annonce qu'il s'engage à signer ces deux importants instruments sur les droits de l'homme.

En vertu de l'engagement contracté en soutenant la création du nouveau Conseil des droits de l'homme et ses procédures, Cuba s'apprête, en mars 2009, à rendre compte de ses activités et à se soumettre au processus d'examen périodique universel établi par le nouveau Conseil. Cette date est le résultat du tirage au sort, effectué sur un pied d'égalité. Nous nous disposons à le faire sérieusement, dans un esprit de coopération et résolu à faire connaître nos résultats, nos réussites, nos carences et nos difficultés et, aussi à écouter les avis d'autres acteurs.

Cette décision de Cuba restera inchangée tant que se maintiendra la situation actuelle, marquée par l'absence de sélectivité, l'absence de discrimination et l'absence de politisation de la question des droits de l'homme pour agresser et justifier les agressions contre les pays qui ne se plient pas au diktat impérial. Tant que cette situation perdurera, notre pays aura toute liberté pour suivre cette voie.

Si, par malheur et contrairement à nos désirs et à nos aspirations, la question devait une fois de plus être politisée, si le climat de coopération et de respect envers les pays qui règne aujourd'hui au Conseil des droits de l'homme devait une fois de plus se détériorer, notre pays n'hésitera assurément pas à livrer bataille et à arborer les drapeaux que nous avons défendus pendant 20 ans avec succès, jusqu'à l'échec définitif de la campagne orchestrée contre Cuba par les différentes administrations nord-américaines.

Aujourd'hui, cinquante-neuf ans après la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme par l'Assemblée générale des Nations Unies et à l'aube de l'année qui marquera son sixantième anniversaire, Cuba demande encore une fois au Gouvernement des États-Unis de lever le cruel blocus économique, financier et commercial qui lui est imposé depuis presque 50 ans, et qui constitue une violation flagrante, massive et systématique des droits de l'homme de Cuba, comme l'a réclaté à une majorité écrasante l'Assemblée générale des Nations Unies dans 16 résolutions successives.

En un jour comme celui-ci, il faut rappeler que le peuple cubain est victime depuis presque cinq décennies d'un blocus brutal et génocidaire qui tente de le soumettre par la faim et la maladie.

Dans le cadre de la Journée des droits de l'homme, nous demandons encore une fois que le Gouvernement des États-Unis tienne compte de l'opinion de la communauté internationale et lève le blocus imposé à Cuba.

En deuxième lieu, au nom du peuple cubain, nous exigeons que le Gouvernement des États-Unis ferme immédiatement, sans retard ni atermoiements, l'ignominieux centre de tortures qu'il maintient dans sa base navale de Guantánamo, où les prisonniers subissent toutes sortes de brimades et de traitements cruels, inhumains et dégradants, et où toutes les garanties que le droit international prévoit pour les personnes emprisonnées ont été violées. Outre la fermeture de ce centre odieux, nous demandons au Gouvernement des États-Unis de rendre à notre pays le territoire qu'il occupe illégalement et contre notre volonté à Guantánamo, empêchant ainsi Cuba d'exercer sa souveraineté légitime sur cette portion de son territoire.

Aujourd'hui, Journée des droits de l'homme, nous exigeons que le Président et le Gouvernement des États-Unis ferment le centre de tortures de Guantánamo et restituent à notre patrie le territoire illégalement occupé.

En troisième lieu, nous réclamons la libération immédiate des cinq héros cubains : Gerardo Hernández Nordelo, Ramón Labañino Salazar, Fernando González Llort, Antonio Guerrero Rodríguez et René González Schwerert, prisonniers politiques dans des prisons des États-Unis, soumis à des peines lourdes et injustes, mis au cachot pour des périodes prolongées et victimes, pendant plus de neuf ans, d'autres traitements cruels, inhumains et dégradants. Nous sollicitons leur libération aujourd'hui, alors qu'ils purgent leur dixième année d'emprisonnement.

Au nom du peuple cubain, nous réclamons en particulier qu'Adriana Pérez O'Connor, épouse de Gerardo Hernández Nordelo, et Olga Salanueva Arango, épouse de René González Schwerert, puissent rendre visite à leurs époux qu'elles ne voient plus depuis 1998. Nous exigeons que leurs droits soient respectés et nous sommes le Président et le Gouvernement des États-Unis de permettre que ces deux femmes, filles de notre peuple, puissent rendre visite à leurs époux dans les prisons où ils purgent de lourdes peines.

En quatrième lieu, je tiens, au nom des familles cubaines en deuil de leurs proches du fait des actes terroristes commis par Luis Posada Carriles, au nom de ces familles qui ont perdu leurs fils, parents ou frères, à demander au Gouvernement des États-Unis que le terroriste international Luis Posada Carriles, qui se promène aujourd'hui librement à Miami et qui est protégé par le gouvernement du Président

George Bush, soit jugé comme terroriste et emprisonné, ou extradé vers le Venezuela, conformément aux demandes formulées par le Gouvernement de ce pays.

Enfin, nous nous félicitons que la Brigade médicale cubaine, constituée d'environ 300 membres, qui fournit en ce moment une assistance au Guatemala où elle se trouve depuis 1998 lorsque l'ouragan Mitch a ravagé les pays centraméricains, ait reçu le Prix national des droits de l'homme, décerné par ce pays frère.

Depuis leur arrivée dans les zones rurales et montagneuses et les endroits les plus reculés du territoire guatémaltèque, les médecins cubains ont donné plus de 22 millions de consultations et participé à plus de 55 000 accouchements. Cette reconnaissance de leur noble tâche s'adresse aussi à toutes les Cubaines et à tous les Cubains qui, partout dans le monde, apportent leur généreuse contribution au respect des droits de l'homme, en particulier du droit à la vie de millions de personnes.

Aujourd'hui, Journée des droits de l'homme, je vous rappelle que 37 000 agents de santé cubains, dont 18 000 médecins, offrent leurs services dans 79 pays. Trente-sept mille agents de santé cubains, dont 18 000 médecins, dans 79 pays! Le nombre de patients opérés gratuitement dans le cadre de l'Opération Milagro s'élèvera d'ici quelques jours à un million. Ces dernières années, l'Opération Milagro qu'a lancé notre pays avec le soutien de médecins, infirmières et techniciens cubains, a rendu la vue, à Cuba ou dans leurs pays, à un million de patients de 32 pays.

Je tiens également à souligner qu'à peu près 30 000 jeunes de 121 pays, fils de familles pauvres, résidant parfois dans des zones rurales, font des études dans des universités cubaines, grâce à des bourses octroyées par notre gouvernement. Vingt-trois mille de ces quelque 30 000 étudiants suivent des études de médecine.

En rappelant que notre pays a diplômé plus de 45 000 jeunes du tiers monde, dont environ 35 000 africains, tout au long de ces années de Révolution, nous nous devons d'évoquer les paroles de Fidel : « Sans culture, il n'y a pas de liberté possible ». Et rappeler aussi cette maxime de Martí : « Être cultivé est la seule manière d'être libre ». Il faut souligner aussi, à propos de ce que je viens de dire, que 2,7 millions de personnes de 22 pays ont été alphabétisées grâce à la méthode cubaine d'alphabétisation, *Yo sí puedo*, conçue par des professeurs cubains et appliquée avec le concours de milliers de conseillers pédagogiques cubains, et que 600 000 personnes apprennent à lire et à écrire dans les langues de leurs pays, non seulement en espagnol mais aussi dans d'autres langues.

En rappelant ces données et en constatant avec modestie, mais avec une fierté de bon aloi, que les Cubains ne luttent pas seulement pour construire à Cuba une société plus juste dont tous les enfants jouissent de l'égalité des chances, une société socialiste où règne la justice, je dois aussi dire combien nous sommes fiers de savoir que nos compatriotes sont allés en Afrique pour guérir et enseigner et pour lutter contre l'apartheid et le colonialisme – en Afrique où plus de 350 000 combattants volontaires cubains, hommes et femmes, ont lutté contre les troupes de l'apartheid, contribuant ainsi à faire disparaître, en plein XX<sup>e</sup> siècle, une forme brutale de discrimination et d'exclusion fondée sur la couleur de la peau, où plus de 2 000 fils et filles de notre nation sont morts au combat, contribuant ainsi à préserver l'intégrité territoriale de l'Angola, à la naissance de la Namibie en tant que pays

indépendant, à la libération de Nelson Mandela et au démantèlement du cruel système de l'apartheid, qui se maintenait grâce au soutien éhonté de nombre de ceux – au premier rang desquels les États-Unis – qui tentent aujourd'hui d'oublier ce passé de complicité avec le régime d'apartheid, un régime qu'ils ont armé et aidé à violer les résolutions des Nations Unies. Je tiens donc à dire que c'est avec fierté que nous travaillons et défendons à Cuba les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels de notre peuple et que nous luttons aussi dans d'autres pays du monde pour que ces droits deviennent une réalité à la portée de tous et qu'ils ne soient plus des droits existant seulement sur le papier.

Aujourd'hui, je peux affirmer que ni les manipulations ourdies par le Gouvernement des États-Unis avec la complicité d'une poignée de mercenaires qu'il paie et dirige dans notre pays, ni les menaces, ni les grosses sommes d'argent dépensé pour financer les défections et la trahison, ni ses campagnes médiatiques, ni le pouvoir dont il jouit sur les médias internationaux, ni les pressions qu'il exerce sur d'autres gouvernements pour que ceux-ci appuient ses campagnes contre Cuba, ne pourront faire dévier notre pays de la voie qu'il a prise, celle de la défense des droits de l'homme de son peuple et d'autres peuples.

Ce 10 décembre, Cuba fête la Journée mondiale des droits de l'homme, le front haut et convaincue que son peuple a réussi à préserver et préservera à jamais une Révolution victorieuse qui lui a offert, qui a offert à tous les enfants de notre patrie, la possibilité réelle de jouir des droits de l'homme!

---